



Médaille du travail

Réconcilions la performance et le bien être au travail

Médaille du travail

L'accord d'entreprise, signé par la **CFE-CGC**, précise (§ 3.2.5.10), les droits d'attribution d'une prime associée à la médaille du travail pour les salariés.

Si vous avez **au moins 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise et a minima 20 ans d'activité professionnelle**, vous pouvez faire une demande de médaille.

Ancienneté	20 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Médaille	 Argent	 Vermeil	 Or	 Grand Or
Prime	500€	1000€	1500€	2000€

La démarche

- ⇒ Télécharger sur le site de la préfecture un dossier de demande de médaille d'honneur du travail (Cerfa N° 11796*01).
- ⇒ Rassembler les différents certificats nécessaires (travail, service militaire,...).
- ⇒ Obtenir une attestation récente de Naval Group via le CSPN.
- ⇒ Expédier son dossier à la préfecture du Finistère :

Préfecture du Finistère Cabinet/BRE 42
Boulevard Duplex
CS 16033
29320 QUIMPER Cedex

- Avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet
- Avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier

Tout travail mérite médaille

Vous m'avez fait peur, je croyais que vous vouliez une augmentation



L'étude et la validation de la demande de médaille est du ressort de la procédure. Un arrêté préfectoral listera les candidats retenus à l'issue de chaque promotion.

Bon à savoir : si la somme versée par l'employeur est inférieure à un mois de salaire mensuel, elle ne compte pas parmi les revenus salariés imposables.

SECTION Naval Group Brest

Agnès Blanchot : 54 444 - Rémy DEDUYER 55 717 - Laurent Gosselin : 52 588 - Pascal Morvan : 55 675
Franck Duchscher : 36 384 - Olivier Teisseire : 55 475

Internet : <https://www.cfecgc-naval.fr/>

Intranéo : <https://intranéo.marium.int/intranéo/web/cfe-cgc-naval-group>

